



PREFET DE L'ESSONNE

**LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN
TITRE DE SÉJOUR
Conjoint de français
RENOUVELLEMENT**

Merci de vous présenter à l'heure avec toutes les pièces listées (copies et originaux).

La présence du conjoint français est obligatoire lors du dépôt du dossier.

PIECES COMMUNES A TOUTE DEMANDE

- ┌ **Justificatif de séjour régulier** : carte de séjour temporaire en cours de validité ou visa de long séjour valant titre de séjour validé en ligne.
- ┌ Passeport en cours de validité ou attestation de demande de passeport en cours de validité
- ┌ Acte de naissance (uniquement pour les renouvellements suite à la délivrance d'un visa long séjour valant titre de séjour)
- ┌ Justificatif de domicile de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation à votre nom
 - hébergement à l'hôtel : attestation hôtelière de moins de 6 mois
 - hébergement chez un particulier : attestation d'hébergement + copie de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (l'hébergeant doit avoir fait son changement d'adresse sur sa carte de séjour) + facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation au nom de l'hébergeant
- ┌ 2 photos

PIECES SPECIFIQUES A LA DEMANDE

- ┌ **Justificatif de mariage** : copie intégrale de l'acte de mariage (en cas de mariage célébré à l'étranger, transcription du mariage sur les registres de l'état civil français).
- ┌ **Nationalité française du conjoint** : carte nationale d'identité en cours de validité, passeport en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois.
- ┌ **Communauté de vie** : documents communs aux deux noms ou documents distincts à la même adresse (*minimum 2 documents récents*) : attestation sécurité sociale, attestation CAF, impôts, extraits de relevés de comptes bancaires, assurance habitation, responsabilité civile, fiches de paies, mutuelle, contrat de bail, quittance EDF...

Si la vie commune a été rompue en raison de violences conjugales ou familiales, documents justifiant de la séparation (dépôt de plainte, jugement de divorce pour faute, condamnation du conjoint pour violence, attestations médicales...).

Si vous souhaitez demander une carte de séjour pluriannuelle :

- contrat d'intégration républicain (CIR) : formations dispensées par l'OFII

Si vous souhaitez demander une carte de 10 ans :

- Pour toutes nationalités à l'exception des ressortissants algériens et tunisiens après 3 ans de mariage et sous réserve de la communauté de vie sur cette période :** tout diplôme délivré en France équivalent au brevet des collèges ou attestation validant le niveau A2 en français (voir organisme de formation: TCF, CCI...).

Les certificats de qualifications professionnelles (CQP) ne sont pas valables pour la validation du niveau A2 en Français.

- Pour les ressortissants algériens ou tunisiens :** de plein droit après un an de mariage sous réserve de la communauté de vie.